

999
ARRETE N°2013-_____MS/CAB
portant prorogation de délai de validité d'une
autorisation de création d'une clinique médicale

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2013-02/PRES/PM/ du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ;
- Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 15 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
- Vu le dossier de demande de l'intéressée;
- Sur avis de la Commission d'étude des demandes d'autorisation d'ouverture, d'extension, de transformation et de transfert des établissements privés de santé ;

A R R E T E

Article 1 : Une prorogation de délai de validité d'une autorisation de création d'une clinique médicale privée d'un (an) non renouvelable est accordée à madame **KIBORA/KONE Djouma monique**, médecin gynécologue obstétricienne, bénéficiaire d'une autorisation de création n°2012-314/MS/CAB du 13/08/2012

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : L'inspecteur général des services de santé, le secrétaire général du Ministère de la santé, le gouverneur de la région des Hauts Bassins, le maire de la commune de Bobo-Dioulasso sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliations :

- 1- Original
- 2- Présidence du Faso
- 1- Premier Ministère
- Tous Ministères
- 1- SGG.CM
- 1- IGE
- 5- SG/ M.Sté
- Toutes Directions Centrales M.Sté
- 1- Impôts
- 1- Chambre de commerce
- 1- Gouvernorat /Hts Bassins
- 1- DRS/ Hts Bassins
- 10- Tout Ordre professionnel de la santé
- 2- Commune de Bobo-Dsso
- 2- Intéressée
- 1- J.O
- 2- Archives / chrono

Ouagadougou, le

05 SEP 2013



Léné SEBGO

Chevalier de l'Ordre National